



# Principes et pratiques en matière d'environnement

Association des transports du Canada

Transportation Association of Canada

Octobre 2007

L'Association des transports du Canada (ATC) est une organisation d'envergure nationale qui compte plus de 500 membres collectifs, y compris les ministères des Transports fédéral, provinciaux et territoriaux, nombre d'administrations municipales, des entreprises du secteur privé s'intéressant aux transports routier et urbain, des institutions d'enseignement et des associations de l'industrie. La mission de l'ATC est de promouvoir la sécurité, la sûreté, l'efficacité et des services de transport environnementalement et financièrement durables, le tout à l'appui des objectifs sociaux et économiques du Canada. L'Association est une tribune neutre de collecte et d'échange d'idées, d'informations et de connaissances à l'appui de l'élaboration de lignes directrices techniques et de bonnes pratiques.

L'ATC appuie ses membres, d'autres intervenants et le public dans le contexte de leurs efforts de respect et de protection de l'environnement lors de la mise en place d'installations et de services de transport pour les Canadiens. Aux fins de promouvoir le développement durable et la bonne gestion de l'environnement, plusieurs principes sont énoncés dans l'encadré ci-dessous.

Les citoyens et l'environnement partagent des liens complexes et d'une importance capitale. Pour en arriver à la fois à répondre aux besoins de la population et à protéger l'environnement, de nombreux facteurs doivent être pris en compte lorsque des travaux liés aux transports sont prévus et entrepris. Dès lors, à l'appui de ce processus, un certain nombre de pratiques sont également recommandées dans l'encadré situé au verso des présentes.

## ***Principes environnementaux***

### *Prévention de la pollution*

S'efforcer d'assurer la conservation des ressources naturelles, de prévenir la pollution et de protéger les composantes écologiques de valeur.

### *Conformité*

Participer à l'élaboration de lois environnementales et d'initiatives bénévoles touchant les transports et respecter sinon dépasser les exigences des lois et règlements applicables à l'environnement.

### *Amélioration continue*

Établir des buts et objectifs environnementaux et mesurer les progrès accomplis en regard de ces derniers. À la faveur d'évaluations périodiques, d'examen et de plans d'action connexes, améliorer de façon continue l'efficacité de la gestion environnementale de ces buts et objectifs ainsi que la performance environnementale globale.

### *Sensibilisation du public*

Consulter les intervenants ayant un intérêt dans les transports afin d'obtenir leur participation et de les éduquer quant à la mise en œuvre de leurs politiques et projets.

## ***Pratiques environnementales***

### *Principales préoccupations environnementales*

Toute activité, qu'il s'agisse de l'élaboration d'une politique ou d'un projet, de construction, d'exploitation ou d'une quelconque influence, a des effets positifs et négatifs sur l'environnement. Les considérations d'ordre environnemental devraient être intégrées aux activités quotidiennes ainsi qu'à la prise de décisions à long terme, de manière à favoriser ainsi l'engagement du secteur des transports vis-à-vis la protection de l'environnement.

### *Se rappeler que les incidences sur l'environnement peuvent être cumulatives*

La détérioration de l'environnement est le résultat de la somme de nombreuses petites incidences survenues au cours de périodes de temps prolongées. Dès lors, les effets cumulatifs sur l'environnement des activités de transport devraient être évalués dans le but de les réduire le plus possible.

### *Intégrer la planification des transports*

Un environnement sain est tributaire d'une solide planification. Aussi, les facteurs environnementaux devraient être anticipés et pris en compte lors de l'élaboration de politiques, de plans, de programmes, de normes ou de lignes directrices. La planification de l'aménagement des terres, des transports et de l'environnement devrait être intégrée, de manière à encourager le recours à une approche multimodale pour répondre aux besoins en transports du Canada.

### *Partager les résultats de la recherche et développement*

Reconnaissant l'importance des connaissances pour la protection et l'amélioration de l'environnement, un leadership devrait être assuré au regard de la recherche et développement de technologies et de méthodes de transport compatibles avec l'environnement. De plus, les résultats des activités ici visées devraient être partagés avec d'autres intervenants.

### *Examiner les produits et les processus*

Reconnaissant le besoin d'intégrer les préoccupations environnementales à toutes les facettes des transports, des produits et processus compatibles avec l'environnement devraient être utilisés par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et technologies compatibles avec l'environnement, y compris le programme des 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler).

### *Le respect du patrimoine multiculturel, autochtone et environnemental du Canada*

Les sites historiques, les ressources archéologiques et d'autres facettes de notre patrimoine culturel diversifié devraient être respectés et préservés pour les générations futures.

Ce document a été préparé par le Conseil de l'environnement de l'ATC.  
Le Conseil offre aux gouvernements, à l'industrie et aux universités une tribune de discussion des questions environnementales et des préoccupations connexes visant le secteur des transports.

Pour obtenir davantage d'information, visitez le site Web de l'ATC à : [www.tac-atc.ca](http://www.tac-atc.ca).

Association des transports du Canada  
2323, boul. Saint-Laurent ON K1G 4J8  
Tél. : 613-736-1350 ~ Téléc. : 613-736-1395  
Courriel : [secretariat@tac-atc.ca](mailto:secretariat@tac-atc.ca)